

LES CLAUSES SOCIALES : un outil supplémentaire d'insertion ou d'intégration pour le public éloigné de l'emploi.



La Maison de l'Emploi et de la Formation du grand Laonnois souhaite **promouvoir les clauses sociales** auprès des donneurs d'ordre publics et privés du territoire et **en assurer la mise en œuvre et le suivi**

QU'EST-CE QUE LA CLAUSE SOCIALE ?

La clause sociale permet à des **personnes rencontrant des difficultés socio-professionnelles** de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services, ou de fournitures pour **s'engager dans un parcours d'insertion durable, via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.**



MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE :

➤ *Création d'un poste de **facilitateur** au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Laonnois*

Il a pour mission d'impulser, d'accompagner et de suivre la mise en place de « clauses sociales » dans les marchés publics afin de favoriser l'insertion et l'emploi

Accompagnement des Maîtres d'Ouvrage :

- Aide à la prise de décision pour l'identification des marchés ou des lots
- Assistance technique pour la rédaction des pièces du marché
- Evaluation des volumes d'heures d'insertion constitutifs de la clause sociale
- Suivi, évaluation et restitution de l'exécution de la clause sociale

Accompagnement des entreprises

- Identification des besoins (étude de postes, gestion de compétences)
- Diffusion des besoins de recrutements auprès des partenaires locaux
- Mise en relation auprès des acteurs de l'Insertion et de l'Emploi
- Identification et validation des publics éligibles à la clause sociale
- Aide au recrutement, centralisation des candidatures
- Suivi régulier dans la réalisation de l'engagement d'insertion, et établissement d'un bilan quantitatif